

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU MERCREDI 9 DECEMBRE 2020

## DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Le Maire donne communication des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

**Décision 20.010 du 28/10/20** : Concession cimetière/30 ans/Mme LE CORRE

**Décision 20.011 du 30/10/20** : Concession cimetière/30 ans/Mme MORVAN

**Décision 20.012 du 12/11/20** : Concession cimetière/15 ans/M. et Mme PERROT

**Décision 20-013 du 12/11/20** : Concession cimetière/15 ans/M. CADRAN

**Décision 20-014 du 07/12/20** : Concession cimetière/30 ans/Mme LE DRET

## REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Sylvain CAMUS rappelle que les élus avait 6 mois à compter de l'installation du conseil municipal pour adopter un règlement intérieur. Après lecture, celui-ci a été adopté à l'unanimité.

## BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Sylvain CAMUS explique qu'il est nécessaire d'ajouter 2 000 € en dépenses (compte 6574) et en recettes de fonctionnement (compte 7473) afin de pouvoir verser une subvention à la Cie Jeu Demain qui correspond à l'aide perçue par le Département.

## REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Le Maire présente la révision des tarifs communaux étudiée en commission « finances ». La majeure partie des tarifs augmente d'environ 1 % (voir tableaux ci-joint).

Le Conseil décide, par ailleurs, de mettre en place une facturation pour toute intervention des services municipaux rendue nécessaire :

- pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique
- pour remettre en état ou remplacer un bien communal (ou un bien dont la commune a la charge) endommagé ou du fait de la négligence, du manquement à une obligation imposée par la loi ou le règlement ou encore d'un acte volontaire réalisé sans autorisation

Le responsable de la faute se verra facturer :

- 80 € de frais administratifs forfaitaires
- le coût horaire des agents mobilisés pour l'intervention, établi pour l'année 2021 comme suit :
  - . 50 €/h du lundi au vendredi aux heures d'ouverture du service technique
  - . 75 €/h du lundi au vendredi en dehors des heures d'ouverture du service technique (soit une majoration de 50 %)
  - . 100 €/h les week-ends et les jours fériés (soit une majoration de 100 %)
- le coût des fournitures utilisées pour l'intervention

Le Maire précise que cette facturation ne prive en aucun cas la commune de poursuivre le fautif devant les juridictions compétentes.

Le Conseil a ensuite validé une définition des associations éligibles à la politique d'accompagnement de la vie associative locale afin que les moyens logistiques, humains et financiers déployés dans le cadre de cette politique bénéficient prioritairement aux résidents de la commune, ainsi qu'au rayonnement et à l'attractivité de la commune.

Pour être éligible à cette politique, une association doit :

1. être une association déclarée au sens de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901,
2. être domiciliée à Ploulec'h, ou être une association intercommunale rattachée à Ploulec'h et à une autre commune,
3. ne pas limiter ses membres à un cercle restreint de personnes (sauf s'il s'agit d'employés communaux),
4. consacrer au moins 80 % (ou au moins 40 % pour une association intercommunale) de son budget à :
  - a. organiser, pour ses membres, des activités se déroulant à Ploulec'h, des sorties ou des séjours,
  - b. organiser des événements festifs ou culturels ouverts au public à Ploulec'h,
  - c. entretenir ou mettre en valeur le patrimoine culturel ou naturel de Ploulec'h ouvert au public,

- d. *financer des équipements ou des activités au profit des enfants scolarisés à Ploulec'h,*
- e. *favoriser des liens amicaux au sein du personnel communal de Ploulec'h,*
5. *respecter strictement la réglementation applicable à son activité,*
6. *être assurée en responsabilité civile, ainsi que pour toutes les activités et les événements qu'elle organise,*
7. *remplir le dossier de « demande de soutien » et joindre l'ensemble des pièces demandées.*

Les associations éligibles bénéficieront, sous conditions :

- de tarifs avantageux par rapport aux autres usagers de Ploulec'h (voire de gratuités)
- de créneaux hebdomadaires d'utilisation des salles communales
- de l'aide de la part du service technique
- d'une subvention de fonctionnement

Le Maire précise enfin que pour toute location à venir d'une salle communale pour laquelle le contrat a été signé et l'acompte versé avant l'adoption de ces nouveaux tarifs, les conditions tarifaires en vigueur au moment de la signature du contrat continuent de s'appliquer.

### **TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Gérald CUZIAT, Adjoint aux travaux et bâtiments communaux, présente deux propositions du Syndicat Départemental d'Énergie, correspondant à la rénovation de deux candélabres, d'une part, au Lotissement de Kergaradec, et, d'autre part, sur la Zone d'Activités de Bel Air. Les participations de la commune s'élèvent respectivement à 993,05 € et 1 107,60 €.

### **SUBVENTION A UNE ASSOCIATION CULTURELLE**

Le Maire rappelle que la commune a fait acte de candidature pour l'appel à projets « Cultures communes en Côtes d'Armor » visant à soutenir des projets culturels et a perçu une aide d'un montant de 2 000 €. Cette somme sera versée à la Compagnie Jeu Demain qui a présenté un spectacle au Patio durant l'été.

### **ADHESION A L'ASSOCIATION TREGOR ENERG'ETHIQUES**

Dominique BOSC, Conseiller délégué à l'écologie et au développement durable, a présenté cette association, basée à Lannion et créée en 2019, qui se veut un groupement citoyen pour le développement des énergies renouvelables dans le Trégor. Elle ambitionne de poser des panneaux photovoltaïques sur le toit de bâtiments publics ou privés et se charge de faire des pré-études pour recenser des lieux susceptibles d'accueillir des centrales photovoltaïques. Le Conseil décide d'adhérer à cette association pour un coût de 10 €.

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SACPA (fourrière animale)**

Afin de répondre aux obligations réglementaires qui imposent aux Maires d'avoir leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure réglementaire, les conseillers décident de renouveler le contrat avec le Groupe SACPA, pour un montant fixé à 1 464,48 € pour l'année 2021.

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Considérant le départ pour mutation de Karine DENIS, agent d'accueil à la Mairie, le départ à la retraite de Patricia LE GOAS, secrétaire générale, et la nécessité de recruter un agent « espaces verts » au service technique suite au départ d'un agent contractuel n'ayant pas souhaité rester dans la collectivité, le Conseil modifie le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> février 2021, afin d'ouvrir les différents postes aux grades suivants : adjoint administratif, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> classes, rédacteur principal 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> classes, attaché, adjoint technique, adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> classes.

### **CARTE-CADEAU AU PERSONNEL COMMUNAL**

Le Maire propose d'allouer une carte-cadeau, d'une valeur de 80 € à chaque agent présent toute l'année, et de 40 € pour les agents contractuels, présents au 31 décembre 2020 et depuis plus de six mois.

### **CONVENTION DE GESTION DE SERVICES POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES URBAINES » AVEC LTC**

Le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la gestion des eaux pluviales urbaines constitue une compétence obligatoire de la Communauté d'Agglomération. Considérant la nécessité de préciser les contours de la compétence avant d'en acter les conditions de transfert, le Conseil autorise le Maire à

signer avec Lannion-Trégor Communauté une nouvelle convention de délégation de gestion de services, pour l'année 2021.

### **INDEMNITES DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE**

Le Conseil décide de verser 120,97 € à la paroisse de Lannion pour le gardiennage de l'église.

### **AUTORISATION POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2021**

Le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2021, les dépenses d'investissement du budget principal à hauteur du quart des crédits ouverts en 2020.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- 1) Modification du PLU : la modification a été approuvée au conseil communautaire du 8 décembre 2020.
- 2) Cérémonie des vœux au personnel communal : cette cérémonie est prévue au Patio le mercredi 27 janvier 2021 à 18 H.
- 3) Cérémonie des vœux à la population : cette cérémonie sera vraisemblablement annulée en raison des circonstances sanitaires. Le Maire propose éventuellement de préparer une vidéo qui sera mise en ligne sur le site internet de la commune.
- 4) Les travaux d'aménagement du cimetière sont terminés.
- 5) Colis de fin d'année : les personnes âgées de 70 ans et plus ayant souhaité recevoir un colis pourront venir le chercher en Mairie le mardi 15 décembre (matin) ou le vendredi 18 décembre (après-midi). La distribution sera assurée par les membres du CCAS.



ar le Patio

## Tarifs au 01/01/2021

PREMIER JOUR de 10h le matin à 9h le lendemain	PAR JOUR EN PLUS hors week-end (1)	WEEK-END du sam. 10h au lun. 9h	WEEK-END ÉTENDU du ven. 15h30 au lun. 9h	PAR HEURE de 8h à 19h en semaine (2)
---	---------------------------------------	------------------------------------	---	---

Formule 1 : ar/le Patio dans sa totalité					
association de Ploulec'h éligible (3)	136,35 €	68,18 €	204,53 €	—	—
autre usager de Ploulec'h (4) ou événement culturel ouvert au public (5)	222,20 €	111,10 €	333,30 €	355,52 €	—
usager extérieur (6)	671,65 €	335,83 €	1 007,48 €	1 074,64 €	—

Formule 2 : Grande Salle + Hall + Bar + Patio + Cuisine					
association de Ploulec'h éligible (3)	109,08 €	54,54 €	163,62 €	—	—
autre usager de Ploulec'h (4) ou événement culturel ouvert au public (5)	177,76 €	88,88 €	266,64 €	—	—
usager extérieur (6)	537,32 €	268,66 €	805,98 €	—	—

Formule 3 : Grande Salle + Hall + Bar + Patio					
association de Ploulec'h éligible (3)	95,45 €	47,72 €	143,17 €	—	70,00 €/h
autre usager de Ploulec'h (4) ou événement culturel ouvert au public (5)	155,54 €	77,77 €	233,31 €	—	70,00 €/h
usager extérieur (6)	470,16 €	235,08 €	705,23 €	—	70,00 €/h

Formule 4 : Petite Salle (7) + Cuisine					
association de Ploulec'h éligible (3)	81,81 €	40,91 €	122,72 €	—	—
autre usager de Ploulec'h (4) ou événement culturel ouvert au public (5)	133,32 €	66,66 €	199,98 €	—	—
usager extérieur (6)	335,83 €	167,91 €	503,74 €	—	—

Formule 5 : Petite Salle (7)					
association de Ploulec'h éligible (3)	40,91 €	20,45 €	61,36 €	—	30,00 €/h
autre usager de Ploulec'h (4) ou événement culturel ouvert au public (5)	66,66 €	33,33 €	99,99 €	—	30,00 €/h
usager extérieur (6)	201,50 €	100,75 €	302,24 €	—	30,00 €/h

### Par exception aux tarifs ci-dessus, la location est gratuite...

#### avec une formule quelconque, pour :

- une association de Ploulec'h éligible (3) pour une manifestation ouverte au public, une fois chaque année
- une association de Ploulec'h éligible (3) pour son assemblée générale ordinaire annuelle (avec un éventuel moment festif pour ses membres)
- une manifestation organisée par l'école de Ploulec'h ou au profit exclusif de l'école de Ploulec'h

#### avec la formule 3 ou la formule 5 uniquement, pour :

- une réunion publique organisée par un parti politique, un candidat à une élection politique ou un élu dans le cadre de son mandat
- une cérémonie funéraire lorsque le défunt était domicilié à Ploulec'h ou qu'il est inhumé ou que ses cendres sont déposées ou dispersées à Ploulec'h

Options complémentaires disponibles avec la Grande Salle	FORFAIT (8)
sonorisation, vidéo-projecteur, jeux de lumière, machine à brouillard (9)	50,00 €
scène escamotable (jusqu'à 20 m <sup>2</sup> ) (9)	80,00 €
Options complémentaires disponibles avec la Petite Salle	FORFAIT (8)
sonorisation, vidéo-projecteur, vaisselle courante (9)	gratuit
Options complémentaires disponibles avec la Cuisine	FORFAIT (8)
vaisselle pour 100 personnes	80,00 €
vaisselle pour 200 personnes	160,00 €

**Toute location est soumise à l'acceptation préalable du règlement intérieur de ar/le Patio.**

Conditions financières		
taux d'acompte demandé à la signature d'un contrat de location	30 %	acompte systématiquement encaissé à la réservation
caution « dégradation des locaux et des équipements »	1 000,00 €	provision pour les frais de remise en état, y compris le ménage
caution « respect du voisinage »	1 000,00 €	non restituée en cas de défaillance dûment constatée

Coûts de remise en état	
intervention d'un agent municipal	50,00 €/h
remplacement d'un badge d'accès	10,00 €
remplacement de la vaisselle de la Cuisine ou de la Petite Salle	voir grille tarifaire
autres coûts	prix réel

- (1) tarif valable également du vendredi 15h30 au samedi 10h en complément d'une location le week-end attenant
- (2) Une réduction de 50 % est appliquée dès la première heure si 20 heures au moins sont réservées simultanément.
- (3) association éligible à la politique d'accompagnement de la vie associative locale (conformément aux critères figurant dans la délibération)
- (4) personne physique domiciliée à Ploulec'h / personne morale ayant un établissement à Ploulec'h ne répondant pas aux critères (3)
- (5) événement culturel ouvert au public organisé par un organisme à but non lucratif dont le siège social est sur le territoire de l'agglomération
- (6) personne physique non domiciliée à Ploulec'h / personne morale n'ayant pas d'établissement à Ploulec'h
- (7) L'entrée se fait par le hall si la grande salle n'est pas utilisée simultanément, ou par la porte latérale sinon.
- (8) valable pour toute la durée de la location associée
- (9) gratuit pour les associations de Ploulec'h (3), les événements culturels ouverts au public (5) et les bénéficiaires d'une location gratuite



## Salle Polyvalente

Tarifs au 01/01/2021

PREMIER JOUR de 10h le matin à 9h le lendemain	PAR JOUR EN PLUS hors week-end (1)	WEEK-END du sam. 10h au lun. 9h	WEEK-END ÉTENDU du ven. 15h30 au lun. 9h	PAR HEURE de 8h à 19h en semaine (2)
---	--	------------------------------------	---	--

Salle Polyvalente avec sa cuisine et sa vaisselle					
association de Ploulec'h éligible (3)	40,91 €	20,45 €	61,36 €	—	30,00 €/h
autre usager de Ploulec'h (4)	66,66 €	33,33 €	99,99 €	—	30,00 €/h
usager extérieur (6)	201,50 €	100,75 €	302,24 €	—	30,00 €/h

### Par exception aux tarifs ci-dessus, la location est gratuite pour...

- une association de Ploulec'h (3) pour son assemblée générale ordinaire annuelle (avec un éventuel moment festif pour ses membres)
- une manifestation organisée par l'école de Ploulec'h ou au profit exclusif de l'école de Ploulec'h
- une réunion publique organisée par un parti politique, un candidat à une élection politique ou un élu dans le cadre de son mandat
- une cérémonie funéraire lorsque le défunt était domicilié à Ploulec'h ou qu'il est inhumé ou que ses cendres sont déposées ou dispersées à Ploulec'h

### Conditions financières

taux d'acompte demandé à la signature d'un contrat de location	30 %	acompte systématiquement encaissé à la réservation
caution « dégradation des locaux et des équipements »	250,00 €	provision pour les frais de remise en état, y compris le ménage
caution « respect du voisinage »	500,00 €	non restituée en cas de défaillance dûment constatée

### Coûts de remise en état

intervention d'un agent municipal	50,00 €/h
autres coûts	prix réel

(1) tarif valable également du vendredi 15h30 au samedi 10h en complément d'une location le week-end attenant

(2) Une réduction de 50 % est appliquée dès la première heure si 20 heures au moins sont réservées simultanément.

(3) association éligible à la politique d'accompagnement de la vie associative locale (conformément aux critères figurant dans la délibération)

(4) personne physique domiciliée à Ploulec'h / personne morale ayant un établissement à Ploulec'h ne répondant pas aux critères (3)

(5) événement culturel ouvert au public organisé par un organisme à but non lucratif dont le siège social est sur le territoire de l'agglomération

(6) personne physique non domiciliée à Ploulec'h / personne morale n'ayant pas d'établissement à Ploulec'h

## Remplacement de la vaisselle au Patio

### Vaisselle de la Cuisine

Vaisselle de table	
assiette plate 25 cm	4,04 €
assiette plate 23 cm	4,04 €
assiette plate 21 cm	4,04 €
assiette creuse 22 cm	4,04 €
verre	2,02 €
flûte	2,02 €
gobelet	1,01 €
tasse	3,03 €
cuillère	2,02 €
fourchette	2,02 €
cuillère à café	1,01 €
couteau	2,02 €
bol carré	3,03 €

Platrerie	
plateau	6,06 €
corbeille	5,05 €
soupière	11,11 €
légumier	7,07 €
plat ovale	7,07 €
plat à gratin	15,15 €
plat rond plat	15,15 €
pot à verser	15,15 €
broc	3,03 €
louche	3,03 €
cuillère de service	3,03 €
fourchette de service	3,03 €
bouilloire	60,60 €
casserole diam. 24	60,60 €
casserole diam. 28	60,60 €
faitout	121,20 €
marmite	181,80 €
bassine 10,5 L	40,40 €
bassine 15,6 L	50,50 €
passoire diam. 32	60,60 €
passoire diam. 40	70,70 €

Platrerie (suite)	
poêle	30,30 €
louche 16 cm	20,20 €
écumoire	6,06 €
planche à découper	25,25 €
fouet à sauce 400	20,20 €
fouet à sauce 450	20,20 €
pince	3,03 €
bac plein h. 65	25,25 €
bac plein h. 100	25,25 €
bac perforé	25,25 €
essoreuse	151,50 €
couteau à pain	7,07 €
plateau	6,06 €
ouvre boîte	30,30 €
ciseaux de cuisine	8,08 €
tire-bouchon	8,08 €
décapsuleur	2,02 €
percolateur	202,00 €
spatule	6,06 €
réhausse avec cloison diam. 49	30,30 €
panier à verres diam. 49	30,30 €
panier à verres diam. 36	30,30 €
réhausse avec cloisons 36	30,30 €
couvercle/casier vaisselle	30,30 €
casier ouvert/grands plateaux	30,30 €
panier universel	30,30 €
panier assiettes/plateaux	30,30 €
panier à couverts	30,30 €
couvercle inox	40,40 €
passe sauce	30,30 €
louche inox	10,10 €
écumoire inox	20,20 €
spatule 400 mm haute t.	8,08 €
spatule 500 mm haute t.	8,08 €
pot à verser	20,20 €

Tout autre élément sera facturé au coût de remplacement.

### Vaisselle de la Petite Salle

Vaisselle de table	
assiette plate ou creuse	3,23 €
cuillère ou fourchette de table	0,71 €
cuillère à café	0,45 €
couteau monobloc	1,72 €
gobelet 20 cL	0,76 €
verre à vin 16 cL ou 19 cL	1,92 €
coupe à champagne	1,62 €
tasse à café	2,12 €
soucoupe à café	1,26 €

Tout autre élément sera facturé au coût de remplacement.



## Tarifs au 01/01/2021

### Photocopies

			association de Ploulec'h éligible	autre usager
noir et blanc	A4	recto seul	0,15 €	0,25 €
		recto / verso	0,20 €	0,35 €
	A3	recto seul	0,25 €	0,45 €
		recto / verso	0,35 €	0,65 €
couleurs	A4	recto seul	0,20 €	0,35 €
		recto / verso	0,25 €	0,50 €
	A3	recto seul	0,35 €	0,65 €
		recto / verso	0,50 €	0,95 €

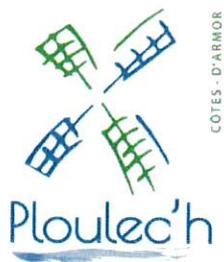
Ces tarifs incluent la fourniture de papier blanc standard, éventuellement recyclé, d'un grammage de 80 g/m<sup>2</sup>.  
 Pour tout tirage sur un papier différent, celui-ci devra être fourni par l'utilisateur, sans réduction sur le tarif.

Les tarifs réglementés maximum s'appliquent à la place des tarifs ci-dessus lorsqu'ils existent et qu'ils leur sont inférieurs.

## Tarifs au 01/01/2021

### Cimetière

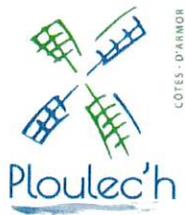
utilisation du caveau provisoire		journée	—
		forfait 7 jours	15,00 €
concession pour un caveau	simple ≈ 2 m <sup>3</sup>	15 ans	69,44 €
		30 ans	138,93 €
		50 ans	293,30 €
	double ≈ 4 m <sup>2</sup>	15 ans	138,88 €
		30 ans	277,85 €
		50 ans	586,61 €
concession pour une urne ≈ 1 m <sup>2</sup>	sans caverne	15 ans	44,14 €
		30 ans	88,32 €
	avec caverne	15 ans	205,38 €
		30 ans	245,18 €
concession au colombarium		1 an	51,06 €
		15 ans	229,67 €
		30 ans	446,22 €



## Tarifs au 01/01/2021

### Publicité

bulletin communal au format A4 en couleurs	1/18 <sup>e</sup> de page	1 parution	—
		2 parutions	—
		3 parutions	—
	2/18 <sup>e</sup> de page	1 parution	—
		2 parutions	—
		3 parutions	—
livret d'accueil au format A5 en couleurs	1/6 <sup>e</sup> de page	1 parution	50,00 €
	2/6 <sup>e</sup> de page		90,00 €
	page intérieure		200,00 €
	4 <sup>e</sup> de couverture		400,00 €
site internet		trimestre	40,00 €
		année entière	120,00 €



Tarifs au 01/01/2021

## Occupation du domaine public

droit de place	marché communal du mardi	par mètre linéaire, par jour	0,50 €
		fourniture d'électricité, par jour	1,00 €
		minimum de perception pour les commerçants non permanents, par jour	5,00 €
	hors marché	par jour, électricité comprise	15,00 €
		caution	100,00 €
publicité installée sur la voix publique	Cerfrance	par an	40,50 €
accueil des gens du voyage	par caravane double-essieu, payable d'avance à la semaine	par jour, sans électricité	22,00 €
		par jour, électricité comprise	29,00 €
		caution	50,00 €

Uniquement pour les usagers  
domiciliés à Ploulec'h

			association de Ploulec'h éligible	particulier de Ploulec'h	autre usager de Ploulec'h
utilisation d'équipements sportifs	salle des sports	sous la responsabilité d'un adulte	gratuit	gratuit	—
	allées de boules couvertes	sous la responsabilité d'un adulte	gratuit	gratuit	—
location de tables et de bancs	forfait de base obligatoire		gratuit	6,00 €	6,00 €
	table	par jour	gratuit	1,35 €	1,35 €
		par week-end	gratuit	2,60 €	2,60 €
	banc	par jour	gratuit	0,40 €	0,40 €
par week-end		gratuit	1,00 €	1,00 €	
terre végétale	par m <sup>2</sup> , sans livraison		—	6,05 €	6,05 €
	par m <sup>2</sup> , avec livraison		—	9,35 €	9,35 €
signalisation commerciale	latte, lorsque les poteaux existent		—	—	120,00 €
	latte et poteaux		—	—	200,00 €
destruction de nids de frelons asiatiques	contribution identique à celle de Lannion-Trégor Communauté	par nid primaire	—	15,00 €	15,00 €
		par nid secondaire	—	25,00 €	25,00 €